

Ville D'INDRE



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

en application des dispositions des articles L. 103-2 3° et L. 103-3 du code de l'urbanisme

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT ET D'UN BATIMENT INDUSTRIEL SUR LE SITE DE
NAVAL GROUP A INDRE**

**DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ORGANISÉE AU TITRE DU
CODE DE L'URBANISME POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT ET D'UNE STATION
DE POMPAGE SUR LE SITE NAVAL GROUP DE NANTES-INDRE.**

Par arrêté municipal n° AP.AG 2026.04.119 en date du 13 avril 2026, la Ville d'Indre a fixé les objectifs et modalités de la concertation organisée au titre du code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-2 et suivants et R 103-1 du code, pour le projet de construction d'un quai d'embarquement, et d'une station de pompage sur le site Naval Group de Nantes-Indre.

Le public est informé de l'ouverture d'une phase de concertation lui permettant de formuler des observations et des propositions. Cette phase se déroulera du **mardi 5 mai 2026, à 9 h, au mercredi 20 mai 2026, à 17 h.**

Durant cette période, le public peut consulter le dossier présentant les objectifs suivis par la procédure :

- Sur le site internet : <https://www.indre44.fr/>
- En version papier, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie :
 - En mairie de INDRE, 51 avenue de la Loire, 44610 INDRE.

Le public peut adresser ses observations et propositions :

- Sur le registre papier mis à disposition du public en mairie d'Indre, 51 avenue de la Loire, 44610 INDRE.

La concertation préalable fera l'objet d'un bilan pris dans les mêmes formes que la définition des objectifs et des modalités de la concertation.